

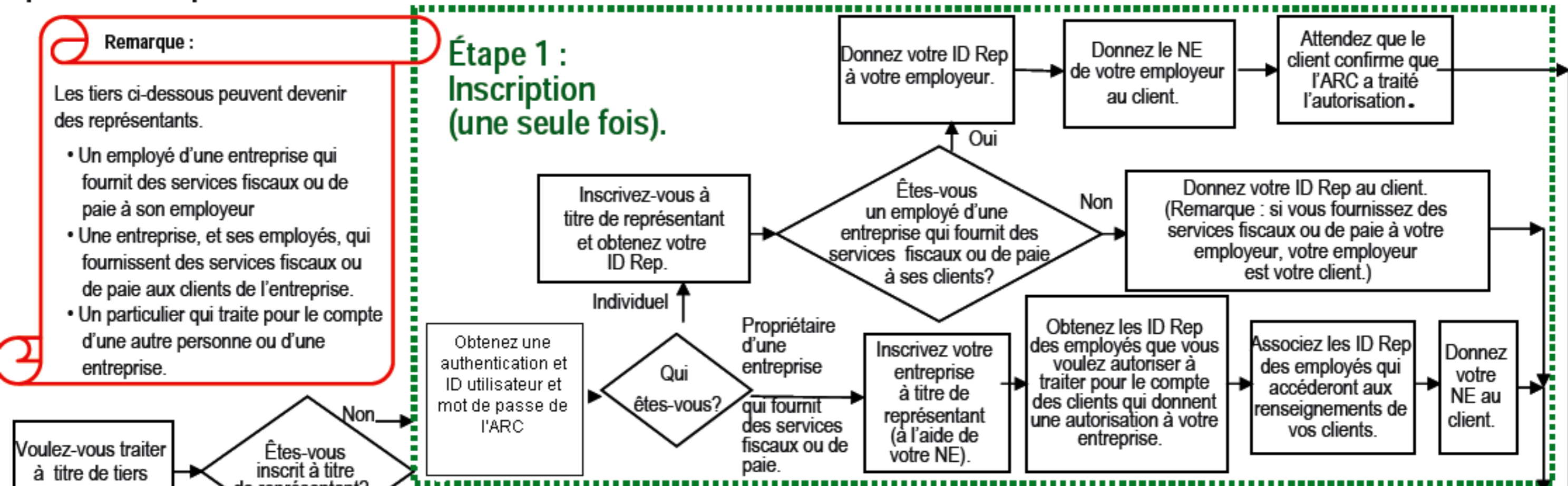
Aperçu de Représenter un client

Remarque :

Les tiers ci-dessous peuvent devenir des représentants.

- Un employé d'une entreprise qui fournit des services fiscaux ou de paie à son employeur
- Une entreprise, et ses employés, qui fournissent des services fiscaux ou de paie aux clients de l'entreprise.
- Un particulier qui traite pour le compte d'une autre personne ou d'une entreprise.

Étape 1 : Inscription (une seule fois).



Étape 2 : Autorisation (une fois par client).

Étape 3 : Accéder à un dossier à titre de représentant.